

735 Mi

Fiches de contrôle du paiement de l'indemnité aux victimes du coup de force japonais en Indochine du 9 mars 1945

Dates extrêmes : 1960-1969.

Importance matérielle : 4 bobines.

État du microfilm : bon.

Modalités d'entrée : prêt pour microfilmage, 1984.

Originaux : Bureau des victimes des conflits contemporains, Caen.

Instrument de recherche : rép. num., par M. Leblois-Péchon.

Communication : libre.

Notice historique :

L'article 16 du traité de paix signé par la France et le Japon le 8 septembre 1951 à San Francisco et entré en vigueur en 1952, impose au gouvernement nippon le paiement d'une indemnité à tous les militaires français qui ont été capturés par les troupes japonaises au cours des événements qui se sont déroulés en Indochine du mois de mars au mois de septembre 1945.

Le paiement de cette indemnité en France fait suite aux arrêtés des 4 février et 30 juin 1960, et à l'arrêté du 27 novembre 1967 pour l'indemnité supplémentaire. Les versements sont effectués par les directions interdépartementales du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre à l'ex-prisonnier ou à ses ayant-droits. Ce sont également les directions interdépartementales qui établissent les fiches de contrôle.

Présentation du contenu :

Les fiches, recto-verso, comportent les renseignements suivants : nom, prénom du prisonnier, et éventuellement de l'ayant-cause, adresse du bénéficiaire, montant et date du versement des indemnités. Elles renvoient aux dossiers d'indemnisation cotés F/9/6708 à 6845. Le fichier est en 3 parties : les 3 premières bobines concernent les militaires, sur la dernière bobine on trouve les fiches des internés politiques et résistants, les non-pensionnés et les introuvables.

- 735 Mi 1. Fichier des militaires, de Abadie, Gabriel à Fabre, Pierre.
2. (*suite*), de Fabri, Louis à Merian, Marc.
3. (*suite*), de Meric, Jacques à Zwingelberg, Walter.
4. Fichiers des internés politiques et des internés résistants au titre de l'Indochine ; fichiers des non-pensionnés et des introuvables.

Sources complémentaires :

Des documents relatifs aux prisonniers de guerre de la Seconde Guerre mondiale sont conservés dans la sous-série F⁹, en particulier les dossiers sur le rapatriement d'Indochine 1945-

1946 (F/9/3817 à 3820) et les dossiers d'indemnisation des victimes du coup de force japonais (F/9/6708 à 6845).

Centre historique des archives du ministère de la Défense, département de l'Armée de Terre (Vincennes) : documents relatifs à l'Indochine et en particulier au coup de force japonais du 9 mars 1945 et aux combats qui ont suivi.